

## A. Règlement de formation et conditions générales

### A1. Brevet fédéral de formateur/formatrice et Certification

Les modules du BFFA proposés par *FormationS.ch* sont conçus chacun en fonction des exigences de la FSEA, et pour permettre l'obtention du Brevet Fédéral de formateur/formatrice d'adultes (BFFA). Les indications relatives au Brevet peuvent être consultées directement à partir du site Internet [www.formations.ch](http://www.formations.ch).

Les participants au-x module-s qui auront répondu aux exigences lors de l'évaluation des compétences obtiendront le-s Certificats modulaires correspondant. Une Attestation de participation est délivrée aux participants ayant suivi l'entier de la formation sans cependant obtenir la validation complète des travaux demandés.

### A2. Prix de la formation, inscriptions et paiement de l'écolage ; situations exceptionnelles

Chaque participant remplit un formulaire d'inscription et fournit les informations requises.

Après vérification des prérequis, *FormationS.ch* fait parvenir au-x candidat-e-s une facture payable à 30 jours et un bulletin de versement. Le montant intégral de l'écolage doit être versé avant le début de la formation. L'écolage s'entend sans les frais de déplacement et de repas, qui restent à charge du-de la participant-e.

#### Situations exceptionnelles

Si un-e participant-e devait pour causes graves (accident p.ex.) manquer une séance ou plus au-delà des limites fixées pour chaque module (cf. *infra*), *FormationS.ch* pourrait selon les cas prendre la décision d'interpeller la Commission AQ de la FSEA pour demander des mesures compensatoires individualisées ; en cas d'acceptation par la Commission AQ de la FSEA, les coûts supplémentaires seraient alors facturés intégralement, au tarif horaire de consultation actualisé sur la page de notre site Internet [www.formations.ch/pub](http://www.formations.ch/pub). Y sont également précisées les possibilités de refaire/reporter un élément de validation.

### A3. Retrait d'un participant et conditions d'annulation

En cas de désistement d'un-e participant-e après paiement de l'écolage, *FormationS.ch* retient des frais d'annulation calculés comme suit : 40% du prix jusqu'à 30 jours avant le début de la formation ; 80% du prix après cette période. Après le début de la formation, la totalité de l'écolage reste acquise à *FormationS.ch*.

Si des problèmes graves le nécessitaient (en particulier cas de fraude ou de plagiat lors de l'évaluation des acquis), la direction de *FormationS.ch* se réserverait le droit de redéfinir avec un-e participant-e les conditions de sa participation à la formation, et le cas échéant de l'exclure en précisant les motifs de cette décision ; dans ce cas l'écolage serait remboursé au prorata des heures suivies, *FormationS.ch* retenant 20% de la somme ainsi calculée à titre de frais administratifs et d'annulation.

### A4. Évaluation - Voie de recours et nouvelle évaluation

- Les éléments à faire valider pour les différents modules peuvent être présentés dans un délai maximum d'une année après le dernier jour de formation de la session à laquelle le/la candidat-e est inscrit-e.
- [www.formations.ch/pub](http://www.formations.ch/pub) donne toutes les indications sur les **possibilités de refaire/reporter un élément de validation**.
- Si l'évaluation finale débouche sur la mention « non acquis », le-la candidat-e peut déposer, par lettre-signature et dans un délai de 30 jours à compter de la communication de la décision, un recours motivé auprès du bureau de *FormationS.ch* qui prend la décision soit d'accepter le recours et de demander une nouvelle évaluation à un autre expert, soit de rejeter le recours.
- Le-la candidat-e peut déposer un recours motivé par écrit contre la décision du bureau de *FormationS.ch*, par lettre-signature et dans un délai de 30 jours à compter de la communication de la décision, auprès de la Commission Assurance Qualité de la FSEA. Cette procédure de recours est gratuite. La Commission examine si la procédure d'évaluation menée par les formateurs de *FormationS.ch* était formellement correcte.

### A5. Accréditations

*FormationS.ch* a commencé son activité au 1.1.2006.

La Commission Reconnaissance Modulaire du Système suisse formation des formateurs a accordé une reconnaissance définitive à l'ensemble de l'offre *FormationS.ch* : en novembre 2006 pour les offres M1 (anciennement DM1) et M4+M5 (anciennement DM3), et en février 2008 pour les offres M2 et M3 (anciennement DM2).

*FormationS.ch* est habilité à délivrer les Certificats modulaires correspondants aux personnes remplissant l'ensemble des conditions réglementaires.

## B. Conditions particulières pour le module « Réaliser des formations pour adultes » (M1-Certificat FSEA niv. 1)

### B1. Accès à la formation : prérequis

- Disposer de compétences professionnelles reconnues dans son propre domaine professionnel
- Pouvoir justifier d'une pratique régulière d'au moins 150 heures sur deux ans, par exemple comme « formateur occasionnel » (à raison de 75 h. par an en conduite d'activités de formation avec des groupes d'adultes)
- Être formateur/formatrice en exercice pendant la formation
- Le cas échéant, les 150 heures de pratique peuvent s'effectuer pendant la formation et durant l'année qui suit ; l'obtention du certificat modulaire de la FSEA est alors différée, et reste soumise à la production des attestations nécessaires. Dans l'intervalle, *FormationS.ch* décerne une « attestation de participation au module »

### B2. Nombre de participants et déroulement de la formation

- Pour des raisons pédagogiques (qualité de la formation en regard des objectifs annoncés), *FormationS.ch* privilégie le nombre de 12 à 14 participant-e-s pour ce module
- Exceptionnellement, un groupe peut démarrer avec 11 voire 10 participant-e-s seulement (minimum absolu d'un point de vue pédagogique), ou accueillir 15 voire 16 participant-e-s (maximum absolu d'un point de vue pédagogique)

### B3. Activités et travaux demandés pour l'évaluation de la compétence

- Préparation écrite et animation d'une séquence évaluée (microteaching dans le cadre des journées de formation)
- Auto-évaluation écrite de la séquence présentée en microteaching
- Réflexion écrite sur son processus personnel d'apprentissage (sur la base d'éléments retenus dans un « journal de bord » personnel, élaboré pendant la formation)

**B4. Conditions de certification**

- Avoir participé à l'ensemble des journées de formation (taux de présence d'au moins 80%)
- Avoir obtenu la mention « acquis » pour l'ensemble des travaux demandés (évaluation finale)
- Avoir payé la totalité de l'écolage

**C. Conditions particulières pour le module « Conduire des apprenants » (M2)**

**C1. Accès à la formation : prérequis**

- Disposer de compétences professionnelles reconnues dans son propre domaine professionnel
- Être formateur/formatrice en exercice pendant la formation ou avoir une expérience de conseil

**C2. Nombre de participants et déroulement de la formation**

- *FormationS.ch* a décidé de travailler la dynamique d'un groupe avec un groupe de taille modeste, situation la plus fréquemment rencontrée par les participants à nos formations. A priori, chaque session comptera entre 9 et 12 participants.
- La formation a lieu en résidentiel : les participant-e-s doivent s'engager à rester sur place durant toute la formation

**C3. Activités et travaux demandés pour l'évaluation de la compétence**

- Étude de cas sur une situation de groupe vécue par le participant
- Réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage (bilan de formation)

**C4. Conditions de certification**

- Avoir participé à l'ensemble des journées de formation (taux de présence de **100%**)
- Avoir obtenu la mention « acquis » à l'évaluation finale
- Avoir payé la totalité de l'écolage

**D. Conditions particulières pour le module « Encadrer des apprenants » (M3)**

**D1. Accès à la formation : prérequis**

- Disposer de compétences professionnelles reconnues dans son propre domaine professionnel
- Être formateur/formatrice en exercice pendant la formation ou avoir une expérience d'encadrement d'équipe

**D2. Nombre de participants et déroulement de la formation**

- *FormationS.ch* a décidé de donner à ce module une dimension « séminaire » permettant un échange maximal entre les participants. Le nombre de participants est donc limité.

**D3. Activités et travaux demandés pour l'évaluation de la compétence**

- Présentation et commentaire écrits d'un entretien conseil tiré de sa propre pratique
- Élaboration d'un dossier d'information (dans son domaine d'intervention) permettant de mener un entretien conseil
- Réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage (bilan de formation)

**D4. Conditions de certification**

- Avoir participé à l'ensemble des journées de formation (taux de présence d'au moins 80%)
- Avoir obtenu la mention « acquis » pour l'ensemble des travaux demandés (évaluation finale)
- Avoir payé la totalité de l'écolage

**E. Conditions particulières pour les modules « Concevoir & Planifier des formations » (M4+M5)**

**E1. Accès à la formation : prérequis**

- Disposer de compétences professionnelles reconnues dans son propre domaine professionnel
- Être formateur/formatrice en exercice pendant la formation

**E2. Nombre de participants et déroulement de la formation**

- Pour des raisons pédagogiques (qualité de la formation en regard des objectifs annoncés), *FormationS.ch* privilégie le nombre de 10 à 12 participant-e-s par groupe pour ce module
- Exceptionnellement, un groupe peut accueillir 13 voire 14 participant-e-s (maximum absolu)

**E3. Activités et travaux demandés pour l'évaluation de la compétence**

- Rédaction écrite et présentation orale devant le groupe et le-s responsable-s de formation d'un programme de formation, situé dans le contexte d'insertion du participant
- Réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage (bilan de formation)
- Visite qualifiante sur le terrain de formation du participant par les responsables de formation

**E4. Conditions de certification**

- Avoir participé à l'ensemble des journées de formation (taux de présence d'au moins 80%)
- Avoir participé aux séances de supervision (taux de présence d'au moins 80%) et y avoir présenté une situation personnelle
- Avoir obtenu la mention « acquis » pour l'ensemble des travaux demandés (évaluation finale)
- Avoir payé la totalité de l'écolage